

Conseil Municipal du 08 juillet 2016

La séance est ouverte à 20 h 30.

1. Révision des loyers des logements communaux

A la demande de la trésorerie de Montbron, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation ou non des loyers.

Après débat le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers.

2. Emploi saisonnier

Lors de la séance du 08 avril 2016, Monsieur le Maire a indiqué qu'il serait plus judicieux d'embaucher un adulte à mi-temps pendant la saison estivale.

Suite à cela, un seul candidat s'est proposé, il s'agit de M. DESEMERY Dorian, 18 ans possédant le permis VL. Un contrat lui a été fait de 20h par semaine pour les mois de juillet et août. Le conseil prend acte et valide cette décision.

3. Numérotation des rues

Le travail de recensement des maisons réalisé par la commission, composée de Mmes Marie-Françoise FILLEUL et Anne LECOMTE et de Ms Patrice JUGIEAU et Denis DONNARY, est maintenant terminé. Il a été répertorié environ 450 maisons sur toute la commune (lire article dans le petit journal communal n° 32 de juin 2016).

Maintenant, il reste à demander des devis et commander les plaques et numérotations. Chaque foyer recevra un courrier de La Poste lui indiquant sa nouvelle adresse et les plaques seront distribuées par le service postale durant l'automne.

4. Nomination d'un délégué titulaire au SIAHP de la Tardoire.

Suite à la démission de M. BOURBON Jean-Claude, qui outre sa place de 1er adjoint était délégué titulaire au SIAHP de la Tardoire, il s'avère qu'un nouveau délégué doit être nommé.

Monsieur Jean-Jacques TAMISIER se propose. Le conseil approuve la proposition de M. TAMISIER Jean-Jacques.

5. FDAC 2016.

Les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres pour la réalisation de bi-couches sur voies communales sont l'entreprise EUROVIA et l'entreprise COLAS. L'estimation des travaux était de 44 072,42 € HT, soit 52 886,90 € TTC.

L'entreprise AUROVIA a fourni un devis de 43 074,50 € HT soit 51 689,40 € TTC et l'entreprise COLAS un devis de 39 974,80 € HT soit 47 969,76 € TTC.

Le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour la réalisation de ces travaux à l'automne. Le conseil valide cette proposition.

6. SUBVENTION FEADER

La commune ayant sollicité le Fonds Régional d'Initiative Locale (FRIL) pour l'agrandissement de la salle des fêtes et celui-ci ayant été annulé par le nouveau conseil Régional, nous pouvons prétendre au FEADER, (Fonds Européen), en remplacement du FRIL.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour monter le dossier correspondant.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander la subvention FEADER auprès de la DDT.

7. Avenant travaux logements

Après dépose des menuiseries existantes, il a été constaté que nombre de pierres d'encadrement étaient défectueuses et devaient être changées. L'entreprise LEONARD a réalisé un devis de 1 444,66 € HT, soit 1 733,59 € TTC pour la réalisation de ce travail. Le conseil valide cet avenant et mandate le Maire à le signer.

8. Bilan de la frairie.

Le montant de toutes les dépenses relatives à la frairie s'élève à 6 688,00 €.

9. Questions diverses

Congés : la mairie sera fermée du 15 au 29 juillet inclus. Des permanences seront assurés les mardis matin de 9h à 12 h et les vendredis matin de 9h à 10h30.

Les monstres passeront le 25 août 2016.

La séance est levée à 22h45.